36637 - Bien que n'ayant pas fait le pèlerinage, il voudrait aider ses père et mère à le faire

question

Est-il permis d'envoyer ses père et mère faire le pèlerinage avant de le faire soi-même?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le pèlerinage est un devoir pour tout musulman libre, jouissant de ses facultés mentales, majeur et disposant des moyens permettant d'entreprendre le voyage une fois dans sa vie. La piété filiale ,notamment l'assistance aux père et mère dans l'accomplissement de leurs devoirs dans la mesure du possible est bien légitime. Cependant, vous devez d'abord faire le pèlerinage avant d'aider vos parents à le faire, si les deux ne peuvent être faits en même temps. Si toutefois vous envoyiez vos parents au pèlerinage avant d'y aller , leur pèlerinage serait valide.

Allah est le garant de l'assistance.